



FACULTÉ DE DROIT
Planification stratégique 2020-2024

LA FACULTÉ DE RASSEMBLER. **LE DROIT D'OSER.**

MISSION DE LA FACULTÉ DE DROIT

La Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke concourt au développement et à la critique du droit par la recherche et la formation de juristes compétents, acteurs de changements et instruits quant à leurs rôles de citoyennes et de citoyens.

VALEURS

L'EXCELLENCE

La Faculté de droit vise l'excellence. Elle stimule le développement des compétences et de l'expertise et elle favorise la richesse de l'expérience de la communauté facultaire. Elle soutient la qualité de l'enseignement et des savoirs transmis. Elle appuie les chercheuses et les chercheurs en leur offrant les meilleures conditions pour produire de la recherche de haute qualité.

L'INNOVATION

Véritable moteur de son développement, l'innovation confère à la Faculté de droit son unicité. Agile et audacieuse, elle sort des sentiers battus et fait preuve d'inventivité et de créativité.

LA DIVERSITÉ

Reflet de la société dans laquelle elle s'intègre, la Faculté de droit reconnaît la diversité comme une valeur en constante évolution, qui s'exprime par son ouverture envers toutes les personnes, peu importe leurs différences, notamment leur genre, leur orientation sexuelle, leur identité et expression de genre, leur condition sociale, leur handicap, leur âge, leur appartenance aux Premiers Peuples, leur statut migratoire, leur origine ethnique, leur langue, leur religion ainsi que leur appartenance à un groupe racisé. La diversité s'exprime aussi par la variété de ses pratiques en matière d'enseignement et de recherche.

L'HUMANISME

La Faculté de droit accorde une importance au bien-être et à la santé psychologique de toutes les personnes qui la composent, en favorisant le respect, la collaboration et l'entraide. Faculté de taille humaine, elle est accueillante et accessible. Elle offre un milieu de vie et de travail ouvert, équilibré et stimulant.

VISION

Une Faculté qui, par son leadership collaboratif et son agilité, repense les pratiques et approches existantes afin d'édifier un monde plus juste.

LA FACULTÉ DE RASSEMBLER. LE DROIT D'OSER.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

LES FORMATIONS D'AVANT-GARDE

Stimuler l'interdisciplinarité, les méthodes d'enseignement expérientielles et le décloisonnement du droit dans l'enseignement.

Axe **1**

LA VALORISATION DE LA RECHERCHE

Appuyer et structurer la recherche pour promouvoir une production scientifique de grande qualité.

Axe **2**

L'HUMAIN AU CŒUR DE LA GOUVERNANCE

Favoriser une gestion participative et communicationnelle, et la valorisation de ses membres, tout en mettant au premier plan le bien-être et la santé psychologique ainsi que l'équité, la diversité et l'inclusion.

Axe **3**

LE RAYONNEMENT ET L'ANCRAGE DANS LA COMMUNAUTÉ

Accroître le rayonnement de la Faculté de droit et les diverses expertises de la communauté facultaire et favoriser l'implication de ses membres au sein de la collectivité.

Axe **4**

LA FACULTÉ DE RASSEMBLER. LE DROIT D'OSER.

PLAN D'ACTION

LES FORMATIONS D'AVANT-GARDE

Axe 1

Stimuler l'interdisciplinarité, les méthodes d'enseignement expérientielles et le décloisonnement du droit dans l'enseignement.

ACTIONS	ACTIONS SPÉCIFIQUES
1.1. Stimuler l'interdisciplinarité, la multidisciplinarité et l'intégration des programmes de formation.	<ul style="list-style-type: none">1.1.1. Offrir de nouveaux cheminement, profils ou activités pédagogiques multidisciplinaires au 1^{er} cycle et favoriser leur arrimage avec les études supérieures (microprogrammes, diplômes, maîtrises, doctorat).1.1.2. Intégrer des projets ou des activités interdisciplinaires dans certaines activités pédagogiques.1.1.3. Développer des collaborations interfacultaires et interdisciplinaires aux cycles supérieurs.1.1.4. Favoriser l'enseignement en tandem (<i>team teaching</i>) aux cycles supérieurs.1.1.5. Favoriser la mobilité interfacultaire des enseignantes et des enseignants.1.1.6. Développer de nouvelles approches ou de nouveaux outils pédagogiques pour soutenir la multidisciplinarité et le décloisonnement de l'enseignement.
1.2. Exposer les étudiantes et les étudiants au décloisonnement du droit à tous les cycles.	<ul style="list-style-type: none">1.2.1. Identifier des interfaces entre les activités pédagogiques au 1^{er} cycle.1.2.2. Repenser le cheminement académique au 1^{er} cycle dans une approche de programme qui rendra possible le décloisonnement disciplinaire et tiendra compte des interfaces entre les activités pédagogiques.1.2.3. Offrir des activités pédagogiques qui font une place prépondérante aux théories ancrées en droit.1.2.4. Offrir des activités pédagogiques qui font une place prépondérante aux approches critiques en droit.1.2.5. Revisiter les discours (administratifs, structuraux, institutionnels) qui freinent le décloisonnement du droit au 1^{er} cycle.1.2.6. Favoriser l'intégration des acquis et le caractère multidimensionnel de l'apprentissage à tous les cycles.

PLAN D'ACTION

Axe 1

ACTIONS	ACTIONS SPÉCIFIQUES
1.3. Favoriser l'innovation en pédagogie universitaire.	<ul style="list-style-type: none"> 1.3.1. Créer des espaces de rencontre favorisant un partage d'expériences et de pratiques. 1.3.2. Générer la mise en place d'innovations pédagogiques ciblées, incluant la création de nouveaux programmes de formation, en facilitant la disponibilité de ressources humaines et financières internes ou par l'entremise de partenariats. 1.3.3. Favoriser un enseignement à la fine pointe des innovations technopédagogiques, notamment par un accompagnement pédagogique dans l'intégration du numérique et de l'intelligence artificielle.
1.4. Développer des méthodes d'enseignement expérimentielles, cliniques et inclusives, de même que l'apprentissage actif au 1^{er} cycle et dans tous les programmes de cycles supérieurs qui s'y prêtent.	<ul style="list-style-type: none"> 1.4.1. Valoriser les apprentissages expérimentuels et cliniques. 1.4.2. Accompagner les enseignantes et les enseignants dans le développement d'activités expérimentielles, le reconnaître dans la tâche professorale de manière équitable et créer des structures de collaboration. 1.4.3. Accompagner les enseignantes et les enseignants dans le développement de méthodes pédagogiques inclusives adaptées à la diversité étudiante. 1.4.4. Intégrer les activités expérimentielles de façon continue dans l'ensemble de la formation. 1.4.5. Poursuivre le développement des activités cliniques et des cliniques juridiques, ainsi que mieux mettre en valeur l'apport des concours de plaidoirie et autres activités similaires. 1.4.6. Soutenir l'étudiante et l'étudiant dans son parcours expérimentiel et le développement de ses compétences. 1.4.7. Veiller à réguler de façon optimale l'effectif étudiant au 1^{er} cycle (p. ex. analyser la possibilité d'augmenter le contingent des programmes coopératifs, au total ou en première vague).
1.5. Valoriser, par des actions concrètes, le cheminement général du baccalauréat en droit.	<ul style="list-style-type: none"> 1.5.1. Crée un comité de travail ayant comme objectif la valorisation du cheminement général du baccalauréat en droit, notamment par l'étude de la possibilité d'un changement de nom.

PLAN D'ACTION

LA VALORISATION DE LA RECHERCHE

Axe 2

Appuyer et structurer la recherche pour promouvoir une production scientifique de grande qualité.

ACTIONS	ACTIONS SPÉCIFIQUES
2.1. Investir en recherche pour propulser la connaissance.	<ul style="list-style-type: none">2.1.1. Mettre en place un système d'organisation de la recherche pour les chercheuses et les chercheurs et pour tous les types de recherche.2.1.2. Accorder des ressources à la recherche à la hauteur des ambitions de la Faculté de droit en recherche (en comparaison avec l'enseignement).2.1.3. Organiser l'information généralement envoyée par courriel de façon optimale (p. ex. intranet pour les professeures et professeurs, Teams, Moodle).2.1.4. Alléger le fardeau de la gestion de la recherche pour les chercheuses et les chercheurs (p. ex. embaucher du personnel professionnel de recherche pour supporter les groupes de recherche et/ou les chercheuses et les chercheurs individuels).
2.2. Appuyer la recherche des professeures et des professeurs et des étudiantes et des étudiants.	<ul style="list-style-type: none">2.2.1. Favoriser l'initiation et la formation des étudiantes et des étudiants à la recherche à tous les cycles d'études (p. ex. en attribuant des crédits universitaires à des activités cliniques de recherche auprès de professeures et professeurs).2.2.2. Stimuler la coproduction des savoirs entre les professeures et professeurs et les étudiantes et étudiants.2.2.3. Repenser la reconnaissance de crédits d'enseignement pour les activités de supervision en recherche.2.2.4. Développer les processus et ressources d'accompagnement pour les chercheuses et les chercheurs (financement, partage de modèles de demandes de subvention, information sur les opportunités de financement, gestion de la recherche).

PLAN D'ACTION

Axe 2

ACTIONS	ACTIONS SPÉCIFIQUES
2.3. Créer et intégrer des infrastructures de recherche afin de favoriser l'émergence d'une culture facultaire collaborative de recherche.	<ul style="list-style-type: none">2.3.1. Mettre sur pied deux programmes de séminaire de recherche (workshops) à date fixe : (1) l'un auquel les professeures et les professeurs présentent leurs travaux, (2) l'autre auquel les étudiantes et les étudiants aux cycles supérieurs présentent leurs travaux.2.3.2. Concevoir des cycles de conférences.2.3.3. Appuyer la conception et la coordination d'un calendrier facultaire d'activités scientifiques.2.3.4. Instaurer un programme de mentorat qui permet un partage d'expériences et d'expertises.2.3.5. Créer des incitatifs financiers et temporels pour la recherche.2.3.6. Imaginer des lieux de collaboration et d'intégration pour les étudiantes et les étudiants aux cycles supérieurs et au 1^{er} cycle.
2.4. Promouvoir la production de la recherche scientifique.	<ul style="list-style-type: none">2.4.1. Repenser la reconnaissance de la production en recherche en créant les conditions favorables à l'atteinte de cet objectif (p. ex. attribution de dégrèvements, aménagement de la tâche professorale).2.4.2. Faciliter l'aménagement de la tâche professorale et de l'horaire pour permettre le regroupement d'activités pédagogiques sur un trimestre.2.4.3. Repenser le programme des auxiliaires de recherche afin de l'adapter à l'environnement universitaire actuel.2.4.4. Favoriser les initiatives philanthropiques et facultaires pour créer et/ou bonifier des fonds dédiés à la recherche.

PLAN D'ACTION

L'HUMAIN AU CŒUR DE LA GOUVERNANCE

Axe **3**

Favoriser une gestion participative et communicationnelle, et la valorisation de ses membres, tout en mettant au premier plan le bien-être et la santé psychologique ainsi que l'équité, la diversité et l'inclusion.

ACTIONS	ACTIONS SPÉCIFIQUES
3.1. Favoriser une gestion participative et communicationnelle.	<ul style="list-style-type: none">3.1.1. Favoriser la transmission de l'information au sein de la Faculté par l'optimisation des canaux de communication actuels (p. ex. bulletins d'information, capsules vidéo, enceintes facultaires).3.1.2. Créer un lieu de dépôt des documents facultaires (où l'on pourrait retrouver l'ensemble des ordres du jour, les PV, les directives, les règlements, les us et coutumes, etc.).3.1.3. Créer de nouvelles plateformes de communication pour mieux joindre les différents groupes et susciter leur intérêt (p. ex. journal du doyen, plateforme Teams).3.1.4. Créer des espaces de consultation en invitant les personnels pour obtenir leurs points de vue et suggestions.
3.2. Développer un sentiment d'appartenance à une collectivité respectueuse de la diversité de ses membres.	<ul style="list-style-type: none">3.2.1. Créer des occasions d'interactions conçues pour favoriser l'expression de la diversité.3.2.2. Mettre en place un comité de travail et un plan de participation de la communauté faculaire aux initiatives en matière de bien-être et santé psychologique ainsi que d'EDI.3.2.3. Mettre en place des activités de codéveloppement axées sur les enjeux contemporains de l'EDI.3.2.4. Développer et maintenir des activités favorisant les expériences auprès de communautés diverses (communautaires, etc.).3.2.5. Effectuer une réflexion collective et approfondie sur la mesure dans laquelle la Faculté de droit a pu satisfaire à l'appel à l'action no 28 de la Commission de Vérité et Réconciliation et évaluer s'il y a lieu de bonifier la réponse de la Faculté de droit à ce sujet.

PLAN D'ACTION

Axe 3

ACTIONS	ACTIONS SPÉCIFIQUES
3.3. Reconnaître et valoriser le travail et l'engagement de toutes les composantes de la communauté facultaire.	<ul style="list-style-type: none">3.3.1. Mettre en place des activités ludiques qui favorisent la mixité sociale.3.3.2. Diffuser, sur une base continue, les bons coups de toutes et de tous à l'ensemble de la communauté facultaire.3.3.3. Adapter l'organisation des activités sociales ou de reconnaissance à la nouvelle réalité du travail.
3.4. Concevoir et bâtir des espaces et des évènements collaboratifs centrés sur l'humain.	<ul style="list-style-type: none">3.4.1. Faire des aménagements extérieurs qui favorisent des rassemblements hors des cadres établis.3.4.2. Animer des espaces qui mettent en valeur et cultivent la créativité et l'expression sous toutes ses formes.3.4.3. Aménager des lieux et organiser des évènements ou des activités favorisant le bien-être de la communauté.

PLAN D'ACTION

LE RAYONNEMENT ET L'ANCRAGE DANS LA COMMUNAUTÉ

Axe 4

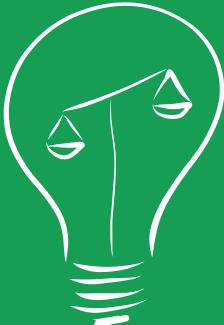
Accroître le rayonnement de la Faculté de droit et les diverses expertises de la communauté facultaire et favoriser l'implication de ses membres au sein de la collectivité.

ACTIONS	ACTIONS SPÉCIFIQUES
4.1. Propulser la recherche.	<ul style="list-style-type: none">4.1.1. Accroître le nombre de chaires de recherche et de subventions.4.1.2. Établir une stratégie collective de diffusion des productions scientifiques de la Faculté de droit et d'orientation de ses infrastructures (RDUS, Éditions RDUS, etc.) qui favorise son rayonnement proprement international.
4.2. Renforcer le rayonnement de la Faculté de droit au Québec, au Canada et à l'échelle internationale.	<ul style="list-style-type: none">4.2.1. Créer une équipe multidisciplinaire interne pour établir une stratégie de communication (stratège média, coach, veille médiatique).4.2.2. Valoriser les « forces » externes que représente le Réseau (diplômées et diplômés et partenaires).4.2.3. Bonifier les relations avec les diplômées et les diplômés et les partenaires de la Faculté de droit.4.2.4. Maintenir, développer et promouvoir les programmes d'études et de recherche novateurs de la Faculté de droit.

PLAN D'ACTION

Axe 4

ACTIONS	ACTIONS SPÉCIFIQUES
4.3. Favoriser, au sein de la communauté faculaire, l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI).	<ul style="list-style-type: none">4.3.1. Être sensible à l'EDI quant aux choix des personnes qui sont mises en valeur à travers les différents canaux de communication de la Faculté de droit (p. ex. conférences, <i>Paroles de droit</i>).4.3.2. Nommer une ou un responsable pour former et sensibiliser les équipes de la Faculté de droit aux différents enjeux de l'EDI.4.3.3. Neutraliser les biais dans les différents processus de recrutement facultaire (étudiantes et étudiants, personnel professionnel, corps professoral, etc.).4.3.4. Être partenaire des expertes et des experts, et des représentantes et des représentants des questions liées à l'EDI (dans la communauté juridique et les autres ordres professionnels, etc.).4.3.5. En application de l'appel à l'action no 24 de la Commission Viens, effectuer une réflexion collective et approfondie sur la mesure dans laquelle la Faculté de droit pourrait inclure un volet portant sur le droit autochtone des Premières Nations et des Inuits du Québec dans ses parcours de formation.
4.4. Favoriser la reconnaissance et l'implication de tous les membres de la communauté faculaire au sein des communautés.	<ul style="list-style-type: none">4.4.1. Intégrer les étudiantes et les étudiants au doctorat dans l'enseignement.4.4.2. Favoriser des partenariats ancrés dans les communautés.4.4.3. Favoriser des projets structurants qui incluent les étudiantes et les étudiants comme partenaires dans la recherche, la formation et les services à la collectivité.



**LA FACULTÉ DE RASSEMBLER.
LE DROIT D'OSER.**



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE